

**LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE-TSE**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 19,

**Vu** la délibération CA\_2023\_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

**Considérant** que l'Ecole TSE, en association avec la Fondation de Coopération Scientifique Jean-Jacques Laffont Toulouse sciences économiques, mène une politique de Responsabilité Sociale, Environnementale et de Développement Durable, en lien avec le référentiel national DD&RS élaboré conjointement par France Université, la Conférence des Grandes Écoles et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Considérant** qu'un comité « RSE-DD » est créé, commun à l'école et à la FCS JIL-TSE et qu'un référent « RSE-DD » est nommé conjointement par le directeur de l'école et le directeur général de la FCS JIL,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Joël ECHEVARRIA, Directeur de cabinet de l'Ecole TSE et DG délégué, affaires publiques et gouvernance de la Fondation susmentionnée, est désigné en qualité de référent « Responsabilité Sociale, Environnementale et de Développement Durable ».

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Fait à Toulouse, le 22 janvier 2024

Le Directeur,

Christian GOLLIÉ

